

# 6 - LA SOLIDARITÉ POUR LA MISSION



*Pour une solidarité, ferment d'humanisation et d'évangélisation*

## **Aller à la source de notre solidarité**

*Notre manière spécifique de vivre la solidarité s'enracine dans l'Évangile que nous propose l'Église par la médiation de nos Fondateurs. Ceux-ci nous invitent à créer des liens, notamment entre Frères et avec les jeunes, qui nous humanisent et humanisent ceux vers qui nous sommes envoyés.*

### LA PAROLE DE DIEU

Actes 4, 32 :

*"La multitude de ceux qui avaient adhéré à la foi avait un seul cœur et une seule âme ; et personne ne se disait propriétaire de ce qu'il possédait, mais on mettait tout en commun."*

Mat 23/8-9 :

*"Vous êtes tous frères... vous n'avez qu'un seul Père, le Père céleste".*

### LA RÈGLE DE VIE

C 37 – *"Dans la simplicité et la joie, les Frères acceptent de partager ce qu'ils sont, ce qu'ils font et ce qu'ils ont".*

D 46b – *"La communauté des biens est un élément essentiel de la pauvreté religieuse. Elle permet aux Frères, conscients des liens étroits qui les unissent à tous les membres de l'Institut, de subvenir aux besoins de leurs confrères malades et âgés, à ceux des maisons de formation, des communautés, Provinces et Missions plus démunies."*

### Bienheureuse Teresa de Calcutta (1910-1997)

*"Il y a beaucoup de souffrance dans le monde, énormément. Et la souffrance matérielle, c'est souffrir de faim, souffrir d'être sans abri, souffrir de toutes sortes de maladies ; mais je persiste à croire que la plus grande souffrance, c'est d'être seul, de se sentir mal-aimé, de n'avoir simplement personne. J'en suis venue à me rendre de plus en plus compte que la pire souffrance que puisse vivre un être humain, c'est de n'être pas désiré."*

## **Vivre la solidarité dans toutes ses dimensions:**

**La solidarité est une forme concrète de la fraternité.** Dans la Congrégation, elle est vécue depuis les origines comme une dimension essentielle de la vie fraternelle et une manière concrète de pratiquer le vœu de pauvreté. La solidarité implique le partage de nos biens et de nos talents, dans le respect des diversités et des besoins.

**Au niveau institutionnel,** la fraternité se développe concrètement dans le partage entre Provinces et Vice-provinces, conformément aux liens historiques liant les unes et les autres, en particulier du fait des "fondations missionnaires". Les Provinces-mères (France, Canada, Espagne essentiellement), en fondant des communautés en Afrique, en Asie ou en Amérique Latine, ont beaucoup investi financièrement. Elles ont d'abord accepté de partager leurs forces vives en envoyant des Frères dans de nouveaux pays. Aujourd'hui, le partage doit se vivre du Nord vers le Sud et du Sud vers le Nord.

**La solidarité économique** ne vient qu'en second lieu, mais elle s'avère indispensable dans la mesure où, dans beaucoup de pays où nous sommes installés, le travail salarié dans les établissements scolaires ne permet pas de vivre décemment, et à plus forte raison de développer les œuvres et les moyens d'évangélisation.

35

## *Favoriser une solidarité qui humanise et évangélise*

*Pour cela, nous devons prendre en compte les points suivants :*

- La solidarité vécue selon l'esprit de l'Évangile doit contribuer à intensifier les liens qui font de nous des Frères comme le voulaient nos fondateurs.
- La solidarité doit conduire les Frères à une prise en charge personnelle et responsable de la vie de leur communauté et de la mission.
- La solidarité ne doit pas déraciner les Frères de leur culture locale.
- La solidarité doit donner à chaque unité administrative la capacité de répondre aux besoins de ses membres et de ses services de manière adaptée au milieu.
- La solidarité demande que chaque unité administrative cherche à trouver ses propres ressources pour répondre à ses besoins.
- La solidarité exige la pratique de la transparence, aussi bien par ceux qui donnent que par ceux qui reçoivent.

36

## *Intensifier la culture de solidarité*

*Lignes d'action pour intensifier la culture de solidarité :*

- 1 **La Province ou la Vice-province** cherche à sensibiliser les Frères à cette culture de solidarité. Elle les invite à un comportement responsable, en soumettant leurs projets de solidarité à leur supérieur. Elle les informe avec beaucoup de transparence à propos de sa situation financière dans toutes ses dimensions, des engagements de solidarité déjà pris ainsi que des appels entendus.
- 2 **La famille mennaisienne**, dans ses projets éducatifs, est invitée à former les jeunes à une culture de solidarité, par exemple en mettant sur pied des expériences de partage au niveau local, voire international. Cette orientation fondamentale doit interpeller toute la communauté éducative et contribuer à faire de nos centres d'éducation des lieux de formation intégrale.
- 3 **Au niveau de la Congrégation**, pour développer la solidarité, le Chapitre recommande que soient créés un **CONSEIL ÉCONOMIQUE** et un **COMITÉ DE LA SOLIDARITÉ** :

37

**LE CONSEIL ÉCONOMIQUE**, composé de 4 ou 5 membres et présidé par l'Économe général, aura pour missions :

- Participer à la réflexion sur l'organisation et le fonctionnement des activités économiques et de solidarité dans la Congrégation. Contribuer à leur évolution pour que celles-ci répondent toujours mieux à sa mission en tenant compte de sa situation.
- Participer à la préparation du budget annuel de l'Économe général en portant attention à certains éléments constitutifs : redevance, gestion des placements, aides apportées, engagements en cours ou prévisibles, etc.
- Évaluer, après étude, les moyens dont dispose la Congrégation avant d'entreprendre tout projet d'envergure pouvant mettre en péril son équilibre financier à moyen et à long terme ;
- Continuer le travail amorcé concernant le **Fonds de solidarité** au niveau de la promotion, la capitalisation, la gestion et la mise en place éventuelle d'une structure légale appropriée, en réponse aux recommandations faites par la **commission de la solidarité** en 2010.
- Évaluer et assurer une formation adéquate aux personnes en responsabilité administrative dans la Congrégation : économes, comptables, gestionnaires.

**LE COMITÉ DE LA SOLIDARITÉ**, composé de 3 ou 4 membres, aura pour missions :

- Étudier les demandes provenant des nouveaux et futurs chantiers missionnaires afin de trouver des sources de financement, en lien avec les différentes unités administratives de la Congrégation.
- Prêter assistance aux unités administratives qui voudraient tenter des expériences d'autofinancement, et les aider à constituer des dossiers pour les ONG internationales.
- Voir comment, à l'aide d'organismes tels que TSF, SAL, ASSIFIC, SECOURS MISSIONS, il sera possible de trouver des sources nouvelles de financement pour nos œuvres.

Le président du Comité de la solidarité fait partie du Conseil économique